



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Mardi 7 Septembre 2021

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Convocation :

31 Août 2021

Affichage convocation :

31 Août 2021

L'an deux mille vingt et un

Le sept Septembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie,

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis, CARNEIRO Antonio, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie Thérèse, LEBOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, ROTHAN Benoit, ROYER Mathieu, VAILLOT Mathieu.

Absents excusés : BOURSON Marie-Charlotte ayant donné pouvoir à CASTEX Jean-Marie.

M. VAILLOT Mathieu a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 7 Septembre 2021, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Déclaration d'un bien en état d'abandon manifeste
- Non-renouvellement de la convention « animaux errants » avec les services de Troyes Champagne Métropole
- Transfert des résultats liés au service des eaux à Troyes Champagne Métropole
- Approbation du Rapport sur l'eau 2020
- Informations diverses

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

Conseil Municipal

Mardi 7 Septembre 2021

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt et un

Le sept Septembre à vingt heures

Convocation :

31 Août 2021

Affichage convocation :

31 Août 2021

Le Conseil Municipal de la commune,

régulièrement convoqué, s'est réuni

au nombre prescrit par la loi,

dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie,

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis, CARNEIRO Antonio, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie Thérèse, LEBOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, ROTHAN Benoit, ROYER Mathieu, VAILLOT Mathieu.

Absents excusés : BOURSON Marie-Charlotte ayant donné pouvoir à CASTEX Jean-Marie.

M. VAILLOT Mathieu a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Déclaration d'un bien en état d'abandon manifeste

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un bien situé au 30, Rue des Grèves 10800 ROUILLY-SAINT-LOUP fait l'objet d'une procédure de reconnaissance de bien en état d'abandon manifeste depuis plusieurs mois de la part de la Mairie.

Vu le procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste du 15/02/2021 concernant l'immeuble situé au 30, Rue des Grèves 10800 ROUILLY-SAINT-LOUP cadastré ZO 5 ;

Vu la notification effectuée le 15/02/2021 par courrier en recommandé avec accusé de réception, à Madame THIENOT Éliane ;

Vu le procès-verbal définitif d'état d'abandon manifeste du 17/05/2021 ;

Vu l'estimation de ce bien réalisée par la Direction des services fiscaux ;

Considérant que les procès-verbaux dressés à titre provisoire et définitif les 15/02/2021 et les 17/05/2021 relatifs à l'immeuble cadastré ZO 5, n'ont fait l'objet d'aucune suite de la part du propriétaire. En effet, le propriétaire n'a exécuté aucun des travaux prescrits dans les trois mois suivant la notification et la publication du procès-verbal provisoire, ni depuis l'intervention du procès-verbal définitif ;

Considérant qu'il y a lieu d'engager la procédure d'expropriation dans l'intérêt général de la commune et de ses habitants ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCLARE l'immeuble cadastré ZO 5 en état d'abandon manifeste ;
- ENGAGE la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique dudit immeuble dans les conditions prévues à l'article L 2243-4 du CGCT et par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires.

Étude de la convention « animaux errants »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention avait été signée avec les services de Troyes Champagne Métropole dans le cadre de la compétence « animaux errants ».

Il rappelle le tarif initial approuvé par le Conseil Municipal et informe du tarif actuel réévalué.

Monsieur le Maire fait un bilan du nombre d'animaux capturés, pour la quasi-totalité des chats.

Il annonce les désavantages liés à ce service avec l'identification des animaux au nom de la Commune, et les responsabilités liées en cas de problèmes de santé de l'animal. Il rappelle également que les chats qui ne peuvent pas être mis à l'adoption sont stérilisés et relâchés là où ils ont été capturés.

A ces désavantages, s'ajoute maintenant un tarif très élevé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Madame LACAILLE Christine ne prend pas part au vote.

- DECIDE de ne plus adhérer à ce service.

Transfert des résultats liés au service des eaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le service des eaux de la Commune a été transféré automatiquement à Troyes Champagne Métropole au 01/01/2020.

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de transférer les résultats liés à ce service des eaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Madame LACAILLE Christine ne prend pas part au vote.

- TRANSFERE les résultats du service des eaux à Troyes Champagne Métropole soit :

- ❖ Fonctionnement : 28 637.64 € au chapitre 67

- ❖ Investissement : 36 247.20 € au chapitre 10

Étude du Rapport sur l'eau 2020

Monsieur le Maire annonce avoir reçu le RPQS 2020 de la part des services de Troyes Champagne Métropole. Il rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020 ;
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.

Informations diverses

Implantation de poteaux de Fibre :

Monsieur le Maire explique qu'il a eu rendez-vous avec un agent Sogetrel (sous-traitant d'Orange), accompagné de son adjoint, Monsieur ROGER Sylvain.

Ce rendez-vous avait pour but de donner un avis sur l'implantation de 21 poteaux sur la Commune, en vue du déploiement de la Fibre Optique.

Commission des fêtes :

Rapport de Madame GOGIEN Florence, adjointe

Elle a eu lieu le 04/09/2021.

Plusieurs points à l'ordre du jour :

- Vin d'honneur avec les aînés pour leur expliquer les nouvelles modalités de distribution des colis et de participation au repas : 16/09/2021
- Soirée Beaujolais : 19/11/2021 – Pass sanitaire obligatoire
- Cérémonie du 11 Novembre : L'organisation est identique à celle des années précédentes (avant Covid)
- Colis des aînés : Remise le 18/12/2021
- Noël des enfants : 19/12/2021 - L'organisation est identique à celle des années précédentes (avant Covid)
- Repas des aînés : 30/01/2022
- Vœux du Maire : 06/01/2022
- Vide-greniers : 03/04/2022

Réunion du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV) :

Rapport de Madame LEBOEUF Isabelle, Conseillère Municipale

Elle a eu lieu le 01/07/2021.

Plusieurs points à l'ordre du jour :

- Approbation de l'engagement de Laura CARNEIRO
- Nomination de José VIEIRA au grade de sapeur-pompier volontaire de 1^{ère} classe
- Nomination de Lauren ORBAN, Antonio CARNEIRO et Laurent DULOUT au grade de sergent.

Les grades seront remis à la Sainte-Barbe.

Marché de Noël :

Il aura lieu à la salle des fêtes les 9 et 11 Décembre 2021. Il s'agira d'expositions faites par des artisans, des créateurs, ...

Madame LEBOEUF Isabelle, Conseillère Municipale se charge de l'organisation de celui-ci.

Coupure d'électricité :

Un agriculteur a percuté un poteau Enedis, l'endommageant et privant ainsi l'ensemble des foyers de Rouilly-Saint-Loup pendant quelques heures.

Les services d'Enedis ont été très réactifs.

Alarme des bâtiments communaux :

L'ensemble des alarmes des bâtiments communaux ont été changées durant l'été.

Déchèterie de Lusigny sur Barse :

Monsieur le Maire fait part de son étonnement suite à la réception d'une facture d'un montant de plus de 600 € liées aux dépôts de déchets auprès de la déchèterie de Lusigny sur Barse.

Monsieur le Maire précise que la Commune ne produit pas de déchets qu'il est nécessaire de transporter en déchèterie. Les seuls déchets emmenés sont ceux issus des dépôts sauvages trouvés sur la Commune.

Sur cette facture, toutes les quantités de déchets emmenées sont détaillées.

Or, selon l'employé communal, il est impossible que cela soit détaillé de façon aussi précise puisque le seul agent présent à Lusigny sur Barse n'a rien noté lors de ses quelques venues.

Un entretien va être demandé avec Monsieur DYON Patrick, Président du SIEDMTO.

Arrosage :

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux qui ont participé à l'arrosage des plantations durant les congés de l'employé communal.

Marché :

Monsieur le Maire annonce qu'après une petite baisse de rythme durant l'été, le marché hebdomadaire est reparti à la normale.

Deux exposants ont décidé de ne pas continuer à vendre sur notre marché, il s'agit du fromager et du primeur, l'un pour reprise d'études et lors pour planning chargé.

Il convient donc de retrouver deux exposants. Un fromager vient le 9 Septembre pour visiter et un primeur devrait arriver prochainement.

Réunion du SIVOS :

Rapport de Monsieur ROTHAN Benoit, Conseiller Municipal

Plusieurs points à l'ordre du jour :

- Renouvellement d'un poste à 80 %
- Recrutement d'un agent en place en tant qu'agent d'entretien
- Restructuration des postes d'animateurs
- Mise en place d'une séparation entre les WC des maternels
- Étude de la remise en état de l'école de Rouilly-Saint-Loup : Étude d'architecte obligatoire
- Livraison des écrans tactiles et formation faite aux institutrices par Accès Bureautique
- 143 élèves inscrits cette année

Séance levée à 21H13.